

A ou menm ka bat tanbou, a ou menm ka dansé !

En même temps que la dépense publique devient plus transparente, plus conforme à la déontologie comptable, le carnaval de Cayenne imagine son sambodrome : un circuit pour gérer les flux. Les problématiques sécuritaires prennent le pas sur la fête populaire. Le carnaval traditionnel ne sera plus.

Carnaval 2017

<http://www.ville-cayenne.fr/vie-municipale/convention-entre-a-ville-de-cayenne-et-le-comite-de-carnaval/>

« Peu de changements notables pour cette convention.

Le principal est sans nul doute le changement du parcours, qui pour des questions de sécurité, n'empruntera plus l'avenue du Général de Gaule. Les groupes prendront désormais leur envol à l'angle du boulevard Nelson Mandela et de la rue Léopold-Héder en direction de la place des Palmistes, puis passeront par la rue Lallouett. ... Les animations sur la place Mentel également, avec une série de bals populaires carnavalesques, font parties des nouveautés.

L'enveloppe quant à elle, reste inchangée avec une dotation de 40 000 euros. »

<https://www.franceguyane.fr/actualite/culture-et-patrimoine/carnaval-de-guyane-2017/le-comite-defend-le-carnaval-de-rue-329298.php>

« Le carnaval de rue est en train de mourir pour laisser toute la place aux dancings ! » Danick Dégras et Franck Vieillot, respectivement président et trésorier du Comité de carnaval de Cayenne, sont remontés.

Lorsqu'ils entendent les critiques concernant la subvention de 40 000 euros que leur octroie annuellement la mairie, les deux hommes ressentent le besoin de se défendre. « La population veut un beau carnaval, il faut qu'elle sache que cela à un coût.. ».

Carnaval 2016

<http://www.ville-cayenne.fr/vie-municipale/carnaval-de-cayenne-2016-signature-du-contrat-de-subvention-avec-le-comite-des-festivals-et-carnaval/>

« La Ville alloue une subvention d'un montant de 40.000 euros au Comité, elle s'engage à hauteur de sa compétence institutionnelle, à mettre tous les moyens possibles afin, d'assurer, autant que possible, la sécurité des biens, des personnes et l'ordre public.

De son côté, le Comité s'engage notamment à promouvoir et à pérenniser les traditions carnavalesques de notre région. »

Carnaval 2015

<http://www.ville-cayenne.fr/vie-municipale/carnaval-de-cayenne-2015-signature-du-contrat-de-subvention-avec-le-comite-des-festivals-et-carnavals/>

« La municipalité s'engage également, à hauteur de sa compétence institutionnelle, à mettre en œuvre tous les moyens possibles afin d'assurer la sécurité des biens, des personnes et l'ordre public. En plus de moyens logistiques, la Ville alloue une subvention d'un montant de 40.000 euros au Comité.

De son côté, le Comité s'engage notamment à promouvoir et à pérenniser les traditions carnavalesques de notre région. »